

Cfdt:

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



RESTITUTION DE L'ENQUÊTE TRAVAIL À DISTANCE

De janvier 2019 à décembre 2019, la CFDT PSTE a mené une grande enquête sur le travail à distance. Salarié.es des organismes de sécurité sociale, de Pôle emploi, de la mutualité des groupes de protection sociale, vous avez été plus de 7500 à nous répondre. Grâce à vous, nous avons pu enrichir nos revendications sur le travail à distance. Vos réponses donnent de la force à notre action en faveur de son développement, surtout lorsque vous êtes près de 74% à déclarer être intéressés par le travail à distance !

A LA CFDT, VOTRE VOIX, C'EST NOTRE ACTION !

► Le travail à distance pour toutes et tous !

Notre enquête nous a révélé que vous étiez extrêmement nombreux à être intéressés par le travail à distance, quelle que soit sa forme (télétravail à domicile, travail à distance sur un autre site de l'entreprise, ou sur un site de co-working...). Pourtant, vous êtes encore très nombreux à ne pas y avoir accès car votre entreprise ne l'a pas mis en place ou du fait d'un accord de télétravail trop restrictif. Nous avons également constaté que les moins de 36 ans, qui sont pourtant ceux qui aspirent le plus au télétravail, en sont également les plus exclus ! La CFDT revendique le télétravail accessible à toutes et tous, sans discrimination. Vos représentants CFDT agissent dans les entreprises pour négocier des accords qui permettent au plus grand nombre d'accéder au travail à distance.



► Chiffres :

- 36% des salariés sont exclus du travail à distance faute d'accords ou du fait d'accords trop restrictifs.
- Plus de 81% des moins de 36 ans aspirent au travail à distance mais seul 15 % d'entre eux sont télétravailleurs contre 20% en moyenne pour l'ensemble des salariés.

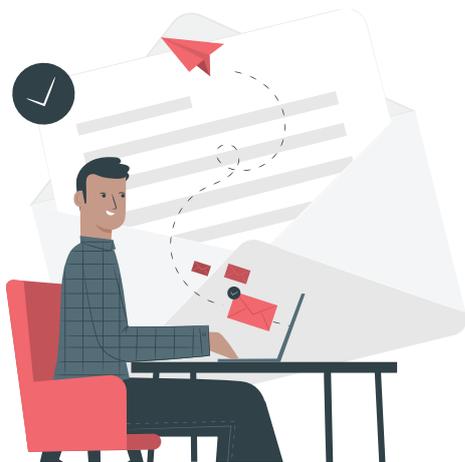
► Propositions CFDT :

- Tenir compte de l'ancienneté dans le poste plutôt que de l'ancienneté en CDI (et ainsi prendre en compte l'ancienneté en CDD).
- Rendre plus lisibles et transparentes les conditions d'accès

au travail à distance grâce à des demandes formalisées, des retours écrits et motivés, des possibilités de recours clairement identifiées pour chacune et chacun. La CFDT demande plus d'équité dans l'accès au travail à distance !

- Ouvrir le travail à distance aux salariés travaillant à temps partiel à 80%.
- Ouvrir le travail à distance à tous les métiers en privilégiant une approche par activités télétravaillables : pour la CFDT, les salariés des plateformes téléphoniques, notamment, doivent pouvoir télétravailler !
- Ouvrir le travail à distance aux CDD et aux contrats d'apprentissage.

► Développer le travail à distance sous toutes ses formes : plus de souplesse pour les salariés et les entreprises !



Les résultats de notre enquête nous montrent que le travail à distance s'organise très majoritairement, voire exclusivement, sous la forme du télétravail à domicile, avec 1 à 2 jours fixes par semaine. Pourtant, d'autres formes de travail à distance existent comme le travail sur un autre site de l'entreprise ou le travail à distance dans des espaces de co-working. Ces modes d'organisation du travail à distance répondent mieux aux aspirations et besoins de certains d'entre vous.

Ils doivent donc être développés pour permettre à chacune et chacun d'accéder à une forme de travail à distance qui lui convienne. Parmi les télétravailleurs, vous êtes également nombreux à souhaiter accéder à plus de jours de travail à distance et à pouvoir moduler vos jours dans la semaine.

► Chiffres :

- 84% des télétravailleurs ont un nombre de jours fixes par semaine.
- 32,2% des télétravailleurs souhaitent avoir plus de jours de télétravail.
- 24,7% souhaitent moduler leurs jours dans la semaine.

► Propositions CFDT :

- Développer les espaces de co-working
- Développer le télétravail sur 2 ou 3 jours par semaine plutôt que de le limiter à 1 jour.
- Permettre aux salariés de moduler leurs jours de télétravail dans la semaine
- Passer d'une logique de jours fixes de télétravail à une logique de jours fixes de présence dans l'entreprise pour favoriser la flexibilité.

► En travail à distance ou sur site : mieux aménager les postes de travail !



Que l'on soit à son domicile ou sur site, un aménagement adéquat du poste de travail est primordial. Une mauvaise posture de travail, une exposition régulière au bruit, un matériel inadapté peuvent avoir des conséquences très importantes sur notre santé. Au cours de notre enquête, nous avons constaté que les télétravailleurs sont très nombreux à ne pas disposer d'un mobilier adapté. Sur site, les salariés restent également confrontés à des problèmes d'aménagement des postes, notamment du fait du développement des open-space. La CFDT revendique un meilleur aménagement des postes de travail pour chacune et chacun.

► Chiffres :

- 17% des salariés ont un poste de travail inconfortable.
- 1/3 des salariés interrogés travaillent en open-space.
- Moins de la moitié des télétravailleurs disposent d'un mobilier spécifique satisfaisant.

► Propositions CFDT :

- Mettre en place une contribution forfaitaire des employeurs pour l'achat de mobilier spécifique pour les télétravailleurs.
- Offrir aux salariés la possibilité d'avoir les conseils d'un ergonome pour l'aménagement de leurs postes de travail en travail à distance.
- Limiter les open-space à 4 ou 5 personnes et mettre en place des aménagements pour limiter les nuisances sonores.

► Favoriser le travail à distance pour les cadres !

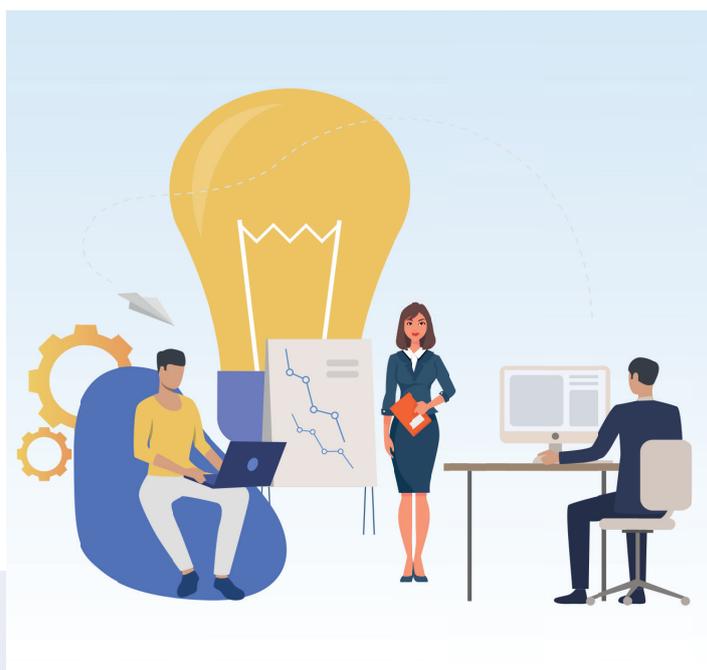
Managers de proximité, cadres techniques, cadres supérieurs, vous avez été nombreux à nous répondre. Si le travail à distance intéresse autant les cadres que les autres salariés, ils sont parfois confrontés à des difficultés spécifiques inhérentes à leur métier. Il est donc nécessaire de penser également le travail à distance pour les cadres.

► Chiffres :

- 91,5 % des encadrants de proximité estiment que le travail à distance améliore la productivité.
- 17,2 % des encadrants de proximité craignent que le travail à distance génère des tensions entre collègues.
- 35,6 % des cadres pensent que le travail à distance augmente la durée journalière de travail.

► Propositions CFDT :

- Négocier le droit à la déconnexion des cadres avec des dispositions spécifiques pour le forfait jour.
- Formation et accompagnement des managers dans la mise en œuvre du travail à distance avec le soutien des services RH.



- Développer les réunions en visioconférence pour permettre un meilleur accès des cadres au travail à distance.

► Pour une transition écologique juste : des revendications sur la mobilité !



mentaires peuvent également être mises en place.

► Chiffres :

► 90% des salariés pensent que le travail à distance est bénéfique pour l'environnement.

Au cours de cette enquête vous avez été extrêmement nombreux à montrer votre préoccupation pour l'environnement. Comme vous, à la CFDT nous sommes convaincus qu'une transition écologique juste socialement est possible. Le développement du travail à distance est bénéfique pour l'environnement et doit se poursuivre, mais d'autres solutions complémentaires peuvent également être mises en place.

► 22,7% des salariés se rendent sur leur lieu de travail en transport en commun, 7% en vélo et 5% en co-voiturage.

► Propositions CFDT :

► Le remboursement des Indemnités Kilométriques Vélo (IKV) ainsi que des frais d'équipement (vélo ou vélo à assistance électrique).

► La prise en charge totale des abonnements de transport en commun par les employeurs.

► La possibilité de cumuler différents types de remboursement transport pour favoriser l'intermodalité.

► Le développement des mesures en faveur du co-voiturage comme les Bourses de co-voiturage, des plannings et horaires adaptés, des places de parking prioritaires.

► Le développement de tiers lieux de travail dans des zones plus accessibles pour les salariés.



MERCI

A chacune et chacun d'entre vous d'avoir contribué à la réussite de notre grande enquête sur le travail à distance. Dans les entreprises, vos représentants CFDT continuent d'être à votre écoute et à construire des revendications grâce à vos propositions !

- Vous avez d'autres idées et vous voulez les **partager** avec nous ?
- Vous voulez avoir la **capacité d'agir** concrètement sur votre travail ?
- Vous avez des **propositions** à faire sur l'organisation de votre travail ?
- Vous voulez que **votre parole** soit écoutée et respectée ?
- Vous voulez **soutenir** l'action de la CFDT ?



Rien de plus simple : rejoignez-nous !



A la CFDT, chaque voix compte : c'est la force du collectif qui nous permet d'être plus forts dans les entreprises pour faire avancer les droits de toutes et tous. La CFDT est une organisation syndicale qui construit ses revendications avec vous.

Pour agir sur mon travail et l'améliorer : je rejoins la CFDT !